

---

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

---

COMMISSION DU 08/10/18

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), Mme RUPERT. L. JOUBERT

**Absents excusés**: M. Y. AVOIRTE, R. PANARIELLO. H. SOULE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## REFONTE U15 D5

Une refonte est en cours sur les poules de la division D5 de la catégorie U15. Le calendrier modifié sera publié très prochainement

## COURRIERS

### SENIORS

D3-A DU 09/09/2018

**50199.1 LIMAY ALJ 2 / ROSNY/SEINE CSM 1**

Dossier transmis par la Commission de Discipline.

La commission dit match à jouer à une date ultérieure.

## DEMANDES

### SENIORS

D3-B DU 14/10/2018

**50294.1 MARLY LE ROI US 2 / ELANCOURT OSC 1**

En raison d'un match de Coupe Gambardella à 14h30 sur le terrain Stade François Henri de Virieu, demande de MARLY LE ROI pour avancer la rencontre des SENIORS D3-B à 12h (au lieu de 15h).

La Commission donne son accord.

D4-A DU 14/10/2018

**50360.1 VERNEUIL FOOT 2 / MEZIERES AJSL 1**

En raison d'un match de Coupe de France contre ARGENTEUIL (5ème tour) à cette même date pour les SENIORS D2 à 14h30 sur le terrain Stade François Pons 1, demande de VERNEUIL pour reporter la rencontre des SENIORS D4-A à une date ultérieure afin de permettre à tous de voir le match.

La Commission rappelle la décision prise par les clubs en Assemblée Générale, stipulant que les clubs n'évoluant pas en D1 et jouant en Coupe de France peuvent demander le report des matches des autres équipes SENIORS à compter du 5ème tour.

VERNEUIL évoluant en D2, la commission donne son accord.

D1-U DU 14/10/2018

**50030.1 MONTESSON U.S. 1 / MANTOIS 78 F.C. 3**

Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 13.10.18 (la veille) à 20h.

En attente de l'accord écrit du MANTOIS pour Jeudi 11 Octobre 12h au plus tard.

D1-U DU 11/11/2018

**50045.1 MONTESSON U.S. 1 / HARDRICOURT US 1**

Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 10.11.18 (la veille) à 20h.

En attente de l'accord écrit de HARDRICOURT pour Jeudi 11 Octobre 12h au plus tard.

## U17

D2-B DU 14/10/2018

**52246.1 BAILLY NOISY SFC 1 / HOUILLES AC 1**

En raison du match de Coupe Gambardella à 14h30 en plus de la rencontre des U17D2-B, des U19 D3-C et des SENIORS D4-B entre 13h et 15h, demande de BAILLY NOISY pour reporter le match des U17 ultérieurement car les vestiaires ne peuvent accueillir que 6 équipes simultanément et ceux utilisés pour les matchs de 13h ne sont pas libres pour les matchs de 14h30 et 15h.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 21/10/2018

**52527.1 GUYANCOURT ES 2 / FOURQUEUX FOOT OMS 1**

En raison d'une invitation au Canal Football Club pour voir le match Monaco - Nice, demande de FOURQUEUX pour inverser la rencontre.

En attente de l'accord écrit de GUYANCOURT.

## FUTSAL

D2-U DU 20/10/2018

**54480.1 ECQUEVILLY ET.S.C 1 / ASCT 1**

En raison du match de Coupe de France contre ESPACE JEUNE CH 1, demande de ECQUEVILLY pour reporter la rencontre du championnat au 27.10.18 ou au 10.11.18 à 18h15.

**Accord écrit du club ASCT pour reporter au Samedi 27.10.18.**

**La Commission donne son accord.**

D2-U DU 08/11/2018

**54494.1 HERCULES FUTSAL 2 / ASCT 1**

En raison de la réception en coupe nationale de l'AS MADRILLET CHAT BL 1

Demande de HERCULES pour avancer la rencontre au 25/10/2018.

**En attente de l'accord écrit du club ASCT pour la date proposée, sinon la commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

D2-U DU 11/10/2018

**54484.1 ASCT 1 / LA VERRIERE FC 1**

Demande de LA VERRIERE pour reporter ce match au Lundi 15 Octobre à 21h.

**Accord de l'ASCT.**

**Accord de la commission.**

## EXAMEN DE FEUILLE DE MATCH

### VETERANS

D3-A DU 30/09/2018

**51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / VILLENES ORGEVAL 11**

Après lecture de la feuille du match et du rapport de l'arbitre,

**la commission dit match perdu par pénalité à VERSAILLES JUSSIEU 0 but moins 1 point pour en attribuer le gain à VILLENES ORGEVAL 0 BUT 3 POINTS.**

**Motif : Suite à la non utilisation de la FMI, non présentation des licences du club de VERSAILLES JUSSIEU dans le but d'établir une feuille de match papier.**

### U17

D4-A DU 23/09/2018

**52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 2**

Pris note des courriers des deux clubs

**La commission dit match perdu par pénalité à MANTES LA VILLE moins 1 point 0 but pour en attribuer le gain à ROSNY 3 point 0 but.**

**Motif : En tant que club recevant, non utilisation de la FMI et absence de feuille de match papier.**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**  
**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

## COUPE DES YVELINES SENIORS

POULE UNIQUE DU 16/09/2018

**53467.1 MANTES LA VILLE F.C 1 / PECQ US LE 2**

Pris note du rapport de l'arbitre.

### VETERANS

D2-A DU 07/10/2018

**50880.1 BONNIERES FRENEUSE 11 / GARGENVILLE/LAINV 11**

Pris note du rapport de BONNIERES et après lecture de la feuille de match.

**La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de GARGENVILLE/LAINVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30 €.**

D3-A DU 30/09/2018

51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / VILLENES ORGEVAL 11

Pris note du rapport de l'arbitre.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de VERSAILLES JUSSIEU d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

D5-C DU 30/09/2018

51560.1 SARTROUVILLE FC 12 / MESNIL LE ROI AS 1

Pris note du courrier de MESNIL ST DENIS.

La commission confirme que SARTROUVILLE est forfait général.

## COUPE DU COMITE U15

POULE UNIQUE DU 06/10/2018

54194.1 ELANCOURT O.S.C. 2 / SARTROUVILLE F.C. 2

Pris note du rapport d'Elancourt et de l'arbitre de la rencontre.

La commission décide de ne pas sanctionner.

(Jean-Pierre LEDUC n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision)

## U15

U15 D5-A DU 29/09/2018

53009.1 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / LIMAY ALJ 2

Pris note du rapport d'ECQUEVILLY.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe d'ECQUEVILLY d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

## CRITERIUM ESPOIR U12

POULE F DU 15/09/2018

53751.1 LIMAY ALJ 11 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 11

Pris note du rapport de ROSNY.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de LIMAY d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

## CRITERIUM ESPOIR U11

POULE A DU 29/09/2018

54524.1 POISSY AS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1

Pris note du courrier de PSG.

La commission rappelle qu'il est nécessaire de faire un rapport détaillé lors de la non utilisation de la FMI.

POULE A DU 29/09/2018

54522.1 CONFLANS FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

Pris note du courrier de MANTOIS

La commission annule sa décision parue dans le journal n° 1581.

## CRITERIUM ESPOIR U10

POULE A DU 29/09/2018

54578.1 CONFLANS FC 11 / MANTOIS 78 FC 11

Pris note du courrier de MANTOIS

La commission annule sa décision parue dans le journal n° 1581.

## U13F

U13-A DU 29/09/2018

54781.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / LIMAY ALJ 1

Pris note du rapport de GUERVILLE.

La commission annule sa décision parue dans le journal n° 1581

## DEMANDE DE RAPPORT

D2-A DU 07/10/2018

50086.1 VERSAILLES 78 FC 3 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note du courrier de VERSAILLES.

La commission demande aux deux équipes un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

## VETERANS

D3-B DU 30/09/2018

51077.1 CELLOIS/LOUVECIENNES 13/MAISONS LAFFITTES 11

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

**D5-D DU 07/10/2018**

**51375.1 NEAUPHLE-PONT. 12 / VERSAILLES ESTRELA 12**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**D5-E DU 30/09/2018**

**53780.1 LA VESGRE/POIGNY 12 / VERSAILLES 78 FC 13**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**U17**

**D4-B DU 07/10/2018**

**52454.1 VERNEUIL S/SEINE US 2 / LES MUREAUX O.F.C. 3**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**U15**

**U15 D5-B DU 29/09/2018**

**53073.1 ACHERES C.S. 1 / CHAMBOURCY ASM 1**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**D5-C DU 29/09/2018**

**53137.1 HOUILLES SO 2 / MAISONS LAFFITTES**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

**COUPE DU COMITE U15**

**POULE UNIQUE DU 06/10/2018**

**54205.1 CARRIERES GRESILLONS 2 / MONTIGNY LE BX AS 3**

Pris note du rapport de MONTIGNY. La commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**CRITERIUM ESPOIR U13**

**POULE F DU 29/09/2018**

**53653.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / LIMAY ALJ 1**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**CRITERIUM ESPOIR U12**

**POULE F DU 29/09/2018**

**53758.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 11 / PLAISIROIS F.O. 12**

La commission demande aux deux clubs un rapport plus détaillé sur la non utilisation de la FMI.

---

## **FOOT LOISIR + 45 ANS**

---

**Le nouveau Critérium Foot Loisir à 8 + 45 ans démarrera le Vendredi 12 Octobre 2018.**

**Voici la liste des clubs engagés à ce jour:**

- 1 - AEF 78
- 2 - Bois d'Arcy
- 3 - Croissy
- 4 - Écquevilly
- 5 - Épône
- 6 - Feucherolles
- 7 - Juziers
- 8 - Mauloise
- 9 - Maurepas
- 10 - Montigny
- 11 - Versailles
- 12 - Voisins
- 13 - Auteuillois